

MODALITES COMPLETES – CLUB LA BOULANGERE

ARTICLE 1 – Préambule

La Société LA BOULANGERE & CO, société en nom collectif, au capital de 11.800 Euros, dont le siège social est situé ZI La Mongie, 1, rue du Petit Bocage, CS 40201, 85140 Essarts en Bocage, immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon sous le numéro 429 081 565 Tél : 02.51.31.05.25 email : contact@laboulangere-co.fr, met en place sur le territoire de la France métropolitaine (Corse incluse), un programme de fidélité nommé Club La Boulangère. La gestion opérationnelle de cette boutique est confiée à la société TESSI TMS, SAS au capital de 1 097 632,92 €, inscrite au RCS de Versailles sous le numéro 649 801 826, dont le siège social est situé au 15bis avenue du centre, 78280 Guyancourt,

La participation au Club La Boulangère implique une obligation d'achat de produits La Boulangère éligibles à l'opération, (voir liste dans l'article 5).

Les présentes modalités de participation (ci-après désignées les « Modalités ») ont pour objet de définir les conditions d'utilisation, par toute personne physique majeure (ci-après désignée « Participant »), du Club La Boulangère.

Nous vous invitons à lire attentivement les présentes modalités de participation qui régit votre participation au programme Club La Boulangère. En Participant à ce programme, vous acceptez sans réserve ces présentes modalités de participation (ci-après désignée "Modalités").

Ces Modalités de participation lient le Participant et LA BOULANGERE & CO, responsable du Club La Boulangère.

Le programme est accessible sur le site Internet <https://www.jeux-concours.laboulangere.com>

Dans le cadre de ces Modalités de participation, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes :

« **Programme** » : Le programme « Club La Boulangère », service proposé par LA BOULANGERE & CO.

« **Participant** » ou « **Vous** » : le ou la Participant(e) au programme ;

« **Site** » : le Site internet accessible à l'adresse URL suivante : <https://www.jeux-concours.laboulangere.com>

« **Dotations** » : les cadeaux du programme « Club La Boulangère »,

« **Organisateur** » ou « **Société organisatrice** » ou « **nous** » : LA BOULANGERE & CO,

« **Agence** » : la Société TESSI TMS à laquelle LA BOULANGERE & CO ont confié la gestion opérationnelle de son opération.

ARTICLE 2 – Présentation du programme

Le programme « Club La Boulangère » permet aux consommateurs ayant acheté des produits de la marque La Boulangère éligibles, décrits dans l'article 5 de ces modalités de participation, de cumuler des coquelicots pour chaque achat d'un produit de la marque La Boulangère éligibles au Club, à partir du 19 février 2024, et d'acquérir des dotations, décrites dans l'article 7 de ces modalités de participation, proposés sur la boutique en ligne en échange des coquelicots acquis en cours de validité. Les Participants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur du service ou demander son échange contre d'autres biens ou services. Les dotations ne peuvent être livrées que sur le territoire de la France métropolitaine, et Corse incluse (hors DROM-COM).

Le programme « Club La Boulangère » est accessible sur Internet depuis l'url : <https://www.jeux-concours.laboulangere.com>

Le programme « Club La Boulangère » est soumis à une obligation d'achat de produits La Boulangère éligibles à l'opération, les frais de participation à la Boutique restant à la charge du Participant.

ARTICLE 3 – L'adhésion à la Boutique

Pour participer au programme « Club La Boulangère », il convient de disposer d'un accès à Internet, d'avoir ouvert un compte sur le Site <https://www.jeux-concours.laboulangere.com> et d'avoir pris connaissance et accepté sans réserve et dans leur intégralité les modalités de participation relatives au programme « Club La Boulangère » de LA BOULANGERE & CO.

Le Participant s'oblige à fournir lors de la création de son compte une adresse email valide ainsi que l'ensemble des informations requises pour participer au programme.

En acceptant les modalités de participation au programme « Club La Boulangère », le Participant pourra participer à l'opération.

Dès que le Participant accèdera au Site, il devra saisir ses identifiants et son mot de passe de son compte au programme « Club La Boulangère », pour accéder à la plateforme présentant le programme.

De même, une fois les modalités de participation validées, le Participant accepte sans réserve de recevoir par courriel les emails liés à la gestion du programme, à savoir, notamment, les emails d'inscription au programme, de confirmation du traitement de la déclaration d'achat et du crédit des coquelicots, la prise en compte de la commande de dotation, l'envoi de la dotation etc.

Une seule adhésion au programme par compte utilisateur (même nom, même prénom, et même adresse e-mail) est autorisée.

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure au premier jour de l'opération, domiciliée en France Métropolitaine, en Corse et dans les DROM-COM à l'exclusion du personnel de la société organisatrice, de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et des membres de leur famille en ligne directe.

En cas de mot de passe oublié ou perdu pour vous identifier sur le site et accéder à votre compte, vous pouvez cliquer sur le lien « mot de passe oublié ». Vous pourrez renseigner votre email de connexion désignée au moment de l'inscription. Un mail vous sera automatiquement envoyé vous permettant de saisir un nouveau mot de passe.

Toute connexion au site via le login et le mot de passe sera présumée être réalisée par le Participant. Ce dernier est responsable du fait de conserver strictement confidentiel son login et son mot de passe et garantit LA BOULANGERE & CO de toute conséquence à cet égard.

LA BOULANGERE & CO se réserve le droit de procéder à des vérifications d'identité afin de vérifier la conformité aux présentes modalités de participation, et à requérir des pièces justificatives de l'identité des participants. Toute inscription incomplète, frauduleuse et/ou non conforme aux présentes modalités de participation, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation.

ARTICLE 4 – Les Modalités d’inscription à la Boutique

Pour bénéficier du programme « Club La Boulangère », l’Utilisateur doit créer un compte Utilisateur via la rubrique dédiée sur le Site.

4.1 Une seule création de compte par personne physique majeure et juridiquement capable est autorisée.

L’Utilisateur s’engage ainsi à ne créer qu’un seul compte individuel correspondant à :

- un nom et un prénom ;
- un seul email (valide).

4.2 L’Utilisateur s’interdit de multiplier les inscriptions et ouvertures de compte sous des coordonnées différentes et reconnaît qu’il s’agirait d’un comportement frauduleux pouvant être sanctionné dans les conditions ci-dessous.

S’il est constaté qu’une même personne a créé un ou plusieurs compte(s) Utilisateur supplémentaire(s) en remplissant plusieurs formulaires d’inscription, ou a utilisé une ou plusieurs adresse(s) temporaire(s) ou non et plus généralement quels que soi(en)t le(s) moyen(s) utilisé(s), le formulaire d’inscription sera annulé et le compte Utilisateur ne sera pas créé ou sera désactivé après vérification, et ce, sans obligation d’information préalable de la part de LA BOULANGERE & CO.

4.3 L’Utilisateur s’engage à communiquer de bonne foi toutes les informations obligatoires requises par le formulaire d’inscription, indispensables à la validation de son compte. L’Utilisateur certifie que les informations qu’il communique pour la création de son compte Utilisateur sont exactes et respectent les conditions de création du compte Utilisateur susvisées.

LA BOULANGERE & CO se réserve le droit de vérifier la véracité des informations communiquées tant pour la création de son compte Utilisateur, que pour toute autre utilisation des fonctionnalités du Site. LA BOULANGERE & CO pourra supprimer tout compte créé de manière frauduleuse et/ou ne répondant pas aux conditions décrites par les présentes. LA BOULANGERE & CO pourra éventuellement, en cas de manquement de l’Utilisateur à l’un des engagements précédemment évoqués, exiger la modification de l’adresse électronique et/ou son identifiant mais LA BOULANGERE & CO peut également décider unilatéralement de supprimer le compte sans préavis et sans obligation d’information préalable de l’Utilisateur.

Une fois le formulaire valablement complété, LA BOULANGERE & CO confirmera, le cas échéant, l’inscription et la création du compte en adressant automatiquement un email de confirmation à l’Utilisateur.

4.4 LA BOULANGERE & CO ne saurait être tenue responsable de l’encombrement du réseau Internet, de la qualité de l’équipement de l’Utilisateur, ni de la qualité de son mode d’accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d’acheminement des formulaires d’inscription ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation. Ainsi, la responsabilité de LA BOULANGERE & CO ne pourra être engagée si les formulaires d’inscription de l’Utilisateur ne sont pas enregistrés, sont incomplets, ou impossibles à vérifier. Le choix des mots de passe et identifiants retenus par l’Utilisateur lors de la création de son compte relève de sa propre responsabilité. Il appartient à l’Utilisateur de prendre toute mesure de protection afin de garantir la confidentialité des mots de passe et identifiants. LA BOULANGERE & CO ne saurait être responsable en cas de perte, ou d’utilisation frauduleuse de ses éléments par un tiers autre que l’Utilisateur.

4.5 A tout moment l'utilisateur pourra procéder à la suppression de son compte Utilisateur sur le Site en effectuant sa demande via le formulaire de contact du Service Consommateur. LA BOULANGERE & CO s'engage à désactiver le compte dans les meilleurs délais suivant la réception de la demande.

En cas de fraude ou de non-respect des modalités de participation par l'Utilisateur, LA BOULANGERE & CO se réserve la faculté de réduire le solde de coquelicots à zéro et/ou de désactiver, de plein droit et sans indemnité, le compte de l'Utilisateur sans avoir à respecter de préavis, après l'envoi d'un courrier électronique ou d'une lettre recommandée avec avis de réception de mise en demeure, resté sans effet pendant plus de 30 jours.

ARTICLE 5 – L'obtention des coquelicots

Pour obtenir et cumuler des coquelicots sur son compte personnel, l'Utilisateur peut :

5.1 Compléter à 100% son profil en répondant aux 3 questions après la création de son compte afin d'obtenir 1 coquelicot bonus.

5.2 Acheter un produit de la marque La Boulangère éligible au programme Club La Boulangère, en magasins.

Chaque produit La Boulangère éligible (voir liste complète en Annexe 1) acheté permet d'obtenir 1 coquelicot.

LA BOULANGERE & CO se réserve le droit de modifier ce barème.

Afin d'enregistrer les coquelicots sur son compte Utilisateur, l'Utilisateur doit :

- Se connecter à son compte Utilisateur et se rendre à la rubrique « Enregistrer un achat »
- Saisir la date d'achat et le(s) code(s) barre(s) des produits de marque La Boulangère éligibles achetés.
- Scanner et télécharger le ticket de caisse ou facture justifiant l'achat de produits de marque La Boulangère éligibles.

Pour être valablement traitée et convertie en coquelicots, la preuve d'achat (ticket de caisse ou facture) doit être complète et parfaitement lisible. Par ailleurs, la preuve d'achat ne doit pas avoir été déjà scannée dans le cadre d'une autre participation.

Les informations suivantes doivent apparaître lisiblement sur la preuve d'achat :

- le nom du point de vente au sein duquel l'achat du(des) produit(s) éligible(s) a été réalisé,
- la date et l'heure de l'achat,
- le nom du produit éligible acheté et la quantité,
- le montant TTC du produit éligible acheté,
- le montant total en € en TTC du ticket.

Seuls les achats effectués dans les grandes surfaces peuvent être convertis en coquelicots dans le cadre du programme Club La Boulangère. Seront pris en compte les tickets de caisse ou les factures.

Tous les coquelicots sont soumis à une vérification lors de leur enregistrement. LA BOULANGERE & CO se réserve le droit de refuser d'attribuer des coquelicots si elle considère que la demande et notamment le ticket de caisse ou la facture ne répond pas aux conditions visées ci-dessus. Dans une telle hypothèse, LA BOULANGERE & CO via le programme Club La Boulangère adressera un courriel à l'Utilisateur l'informant du rejet du ticket de caisse ou de la facture et les raisons de ce rejet.

Une fois la demande vérifiée et approuvée, l'ensemble des coquelicots correspondant sera crédité sur le compte Utilisateur. Les coquelicots ne seront crédités qu'une seule fois pour un ticket de caisse ou une facture. LA BOULANGERE & CO via le programme Club La Boulangère adressera un courriel à l'Utilisateur l'informant de la conformité de sa déclaration d'achat. Les coquelicots ne peuvent en aucun cas être échangés contre des espèces, ni transférés, ni cédés à un tiers.

Les coquelicots pourront être collectés à partir du 26 février 2024 (les tickets de caisse et factures acceptés doivent être datés d'une date ultérieure au 26 février 2024).

5.2 Bénéficiaire d'opérations boost pour cumuler des points supplémentaires sur son compte personnel : LA BOULANGERE & CO se réserve le droit d'ajouter des opérations ponctuelles pour obtenir des coquelicots sans préavis en sans en informer l'Utilisateur.

L'ensemble des coquelicots collectés seront ensuite convertibles en dotations accessibles dans la boutique.

Le nombre de coquelicots cumulés est consultable sur le Site internet : <https://www.jeux-concours.laboulangere.com>

En cas de réclamation sur le solde de coquelicots, le Participant pourra transmettre une demande dans le formulaire de contact prévu à cet effet et disponible à l'adresse URL suivante : <https://www.jeux-concours.laboulangere.com>, rubrique « contact ».

Les "coquelicots" n'ont pas de valeur marchande ou patrimoniale et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une vente et/ou d'un échange avec des tiers. Toute tentative en ce sens entrainera l'exclusion du Participant.

ARTICLE 6 – La conversion des coquelicots en dotation(s)

Chaque dotation de la Boutique sera valorisée en coquelicots. Les coquelicots sont exclusivement convertibles en dotations sur le Site accessible à l'adresse <https://www.jeux-concours.laboulangere.com>.

Une fois atteint un cumul de 8 coquelicots, les Participants au Club La Boulangère peuvent choisir une dotation.

Les coquelicots dépensés pour l'obtention de la dotation seront dès lors définitivement retranchés du compteur.

En aucun cas les coquelicots ne peuvent être transformés en argent. Toute conversion de coquelicots est définitive. Les coquelicots crédités dans le compte du Participant sont échangeables en une seule fois ou en plusieurs fois.

Le Participant ne pourra convertir ses coquelicots crédités dans la cagnotte de son compte que contre les dotations proposées sur le Club La Boulangère et en vigueur à la date de la commande.

6.1 Passation de la commande

Pour passer sa commande de Dotation sur le Site, l'Utilisateur doit :

- Sélectionner et commander un Produit pouvant être acquis grâce à la conversion des

coquelicots cumulés par l'Utilisateur ;
- Valider la commande après l'avoir vérifiée ;

LA BOULANGERE & CO ne saurait être responsable de toute erreur commise par l'Utilisateur lors de la saisie.

La validation définitive de la commande par l'Utilisateur manifeste l'accord exprès de ce dernier à l'offre de Dotation qui lui est faite. A compter de cette validation, la commande est considérée comme ferme et définitive.

6.2 Confirmation de la commande

Une confirmation de la commande est présentée sur le Site après son acceptation définitive par l'Utilisateur. La confirmation de la commande comprend un résumé du contenu de la commande et le numéro de commande.

La confirmation de la commande est envoyée parallèlement à l'Utilisateur par courrier électronique à l'adresse renseignée par l'Utilisateur lors de son inscription sur le Site.

6.3 Modification de l'adresse de livraison

L'Utilisateur ne peut pas annuler ni modifier sa commande après la confirmation de celle-ci présentée sur le Site. Néanmoins, le Service Consommateurs reste à l'écoute de l'Utilisateur pour l'aider à trouver la meilleure solution.

6.4 Disponibilité des Dotations

Lors de la passation de la commande, LA BOULANGERE & CO s'engage à mettre tout en œuvre pour fournir à l'Utilisateur les informations relatives à la disponibilité de différentes dotations.

Les offres de dotations sont valables tant qu'elles sont visibles sur le Site, dans la limite des stocks disponibles.

Après la passation de la commande, en cas d'indisponibilité de la dotation, LA BOULANGERE & CO en informera l'Utilisateur dans les meilleurs délais par courrier électronique en lui proposant une solution de remplacement. Dans l'hypothèse où la solution proposée ne conviendrait pas, la commande sera annulée.

6.5 Archivage de la commande

Chaque commande est archivée par LA BOULANGERE & CO pendant une durée de 6 mois à compter de la dernière livraison.

A tout moment, l'Utilisateur peut accéder au détail de ses commandes passées en envoyant un courrier électronique au Service Consommateurs via le formulaire de contact accessible à la rubrique « contact ».

ARTICLE 7 – Le descriptif des dotations et leur valeur en coquelicots

LA BOULANGERE & CO se réserve le droit de modifier le nombre de coquelicots nécessaires pour chaque dotation à tout moment

Une activité plaisir = 8 coquelicots

Chaque activité plaisir a une valeur comprise entre 1 à 30 € TTC (montants communiqués par les partenaires à la date de début de l'Offre) pour une (1) personne. L'activité doit être choisie par le Participant, parmi les 1000 activités proposées sur le site. Le bénéfice du Bon d'Activité sera perdu si l'activité n'est pas réalisée dans les 6 mois À COMPTER DE LA RÉCEPTION DE L'EMAIL GAGNANT (soit une clôture de l'utilisation des vouchers au 30 Juin 2025).

Le Bon d'activité est nominatif. Les partenaires peuvent procéder à un contrôle de l'identité du bénéficiaire lorsque celui-ci se présente pour effectuer son activité .

Les frais accessoires ou ceux supportés par le participant et/ou le bénéficiaire pour bénéficier de l'activité ne sont pas pris en charge par la LA BOULANGERE & CO. Sont notamment exclus les frais suivants : les frais de déplacement, de restauration, d'équipement, les billets achetés pour les personnes accompagnant le participant et/ou le bénéficiaire etc. Ces frais ne seront pas remboursés, ni pris en charge par la LA BOULANGERE & CO.

Le Participant choisit avant le 31/12/2024, l'activité dont il souhaite bénéficier, parmi celles proposées dans chacune des catégories et en fonction de la localité de son choix. LA BOULANGERE & CO a choisi un réseau de partenaires afin de proposer des activités réparties sur le Territoire. Cependant, LA BOULANGERE & CO ne peut pas garantir la présence d'un partenaire à proximité du domicile des bénéficiaires.

Le Participant peut visualiser les activités proposées et leurs modalités d'accès. La liste des activités est susceptible d'évoluer durant la durée de l'Opération. Dans ce cas, LA BOULANGERE & CO veillera à mettre à jour les activités proposées sur le Site.

L'accès à certaines activités peut être subordonné aux conditions fixées par les partenaires, telles que listées ci-après, de façon non-exhaustive :

- une activité peut être soumise à un nombre minimum de participants à l'activité, à l'achat d'une ou plusieurs entrée(s), être réservée à un groupe (dans ce cas, un seul bon d'activité est accepté par groupe)

- une activité peut exiger une réservation auprès du partenaire

- une activité peut être réservée aux enfants, à des conditions d'âge, de taille ou de poids

- une activité peut être soumise au respect de règles de sécurité, de comportement, d'utilisation des équipements et à la présence d'une tenue vestimentaire compatible avec l'activité, etc. étant précisé que les bons d'activités permettent aux participants de financer en tout ou partie des activités, lesquelles seront effectuées par le participant sous sa seule responsabilité.

Ces conditions fixées par les partenaires sont indiquées dans les fiches descriptives des activités, disponibles sur le Site. Les participants sont invités à en prendre connaissance avant de valider leur choix. Ces conditions seront également mentionnées sur le bon d'activité. La Société Gestionnaire ne peut être tenue responsable en cas d'inexactitude d'une information fournie par un partenaire.

Un bénéficiaire ne pourra profiter que d'une seule activité par semaine chez un même partenaire.

Il ne sera pas accepté plusieurs bons d'activité pour un même groupe.

Pour utiliser l'offre, il faut imprimer son bon d'activité (avec numéro unique) avant de se rendre chez le prestataire.

Une fois que le Participant aura choisi une activité et validé son choix, il ne pourra plus effectuer de changement.

Les activités doivent être réalisées au plus tard le 30/06/2025, selon les disponibilités du partenaire dans les conditions figurant sur le bon d'activité. En cas d'indisponibilité définitive et/ou de fermeture exceptionnelle des partenaires concernés, LA BOULANGERE & CO et les partenaires se réservent le droit d'échanger et/ou proposer une activité équivalente.

Remboursement de 4€ = 8 coquelicots

Dans la limite des 2 500 premières demandes et d'un remboursement par compte

Pour obtenir son remboursement, le Participant doit renseigner son IBAN. L'IBAN doit être celui d'un compte bancaire appartenant au participant dont les coordonnées ont été saisies sur le formulaire de participation. Il doit s'agir d'un compte dans un établissement bancaire situé dans l'Union Européenne. Pour les DROM COM (zone euro), la banque est susceptible de prélever une commission. Le remboursement sera effectué uniquement par un virement SEPA (euro).

Cette liste pourra être amenée à évoluer et sera mise à jour régulièrement. Ces modifications n'impliqueront pas une nouvelle validation des présentes modalités de participation par les participants, à chaque mise à jour.

Il est précisé que LA BOULANGERE & CO pourra faire évoluer discrétionnairement la liste de dotations figurant ci-dessus sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, notamment en cas de suppression de certaines dotations. Notamment certaines dotations du Club pourront évoluer ou être remplacées au cours de l'année.

ARTICLE 8 – Les tirages au sort

Chaque participation conforme enregistrée sur <https://www.jeux-concours.laboulangere.com> permet au Participant d'être automatiquement inscrit au tirage au sort du mois en cours afin de tenter sa chance pour gagner un vélo électrique d'une valeur de 1450€ TTC.

Au début de chaque mois, un tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des inscrits.

ARTICLE 8 – La remise des dotations

Une fois validée par le Participant, la commande de la dotation est définitive et ne pourra pas être modifiée. Les Participants recevront par courrier ou par mail la dotation sélectionnée.

Pour les activités Plaisir, le Participant recevra un e-mail contenant un code unique lui permettant de sélectionner l'activité Plaisir de son choix parmi les 1000 activités proposées dans un délai approximatif de 1 à 2 semaines à compter de la commande.

Pour le remboursement, le virement sera effectué sur le compte bancaire du participant dans un délai de 3 à 4 semaines.

Les gagnants des tirages au sort mensuels seront informés de leur gain par e-mail et contactés afin d'organiser la livraison de leur dotation sur le territoire de la France métropolitaine et de la Corse.

La dotation est nominative et ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire. Les dotations ne peuvent pas être échangées et ne sont ni compensables, ni remboursables.

LA BOULANGERE & CO se réserve le droit de remplacer les dotations de la boutique par des dotations de valeur ou de caractéristiques équivalentes, en informant au préalable les participants qui pourront s'y opposer, en cas d'impossibilité indépendante de sa volonté sans que sa responsabilité ne puisse être engagée et sans aucune contrepartie à quelque titre que ce soit.

LA BOULANGERE & CO ne sera pas tenue d'attribuer la dotation, si le Participant n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'étape de commande sur le Site.

Pour tout complément d'information sur sa dotation, le Participant aura la possibilité d'envoyer un message dans la rubrique contact du Site.

ARTICLE 9 – Suivi de la participation/commande et réclamation

L'Utilisateur pourra suivre l'état de sa participation ou de sa commande dans la rubrique « mon compte » à l'adresse <https://www.jeux-concours.laboulangere.com>

Pour toute question concernant une réclamation sur une déclaration d'achat, l'Utilisateur peut nous contacter à l'aide du formulaire présent dans la rubrique « Contact » accessible à l'adresse <https://www.jeux-concours.laboulangere.com>

ARTICLE 10 – La durée et la modification du Club La Boulangère

LA BOULANGERE & CO se réserve le droit de modifier, de suspendre ou de mettre un terme au programme « Club La Boulangère » sous réserve d'en avoir préalablement informé les Participants à travers une mise à jour de ses modalités de participation sur le Site.

Dans le cas d'un arrêt définitif du programme, les Participants en seront préalablement informés par email et disposeront d'un délai suffisant pour utiliser leurs coquelicots.

Passé ce délai, LA BOULANGERE & CO se réserve le droit de supprimer tous les coquelicots sans aucun dédommagement ni aucune contrepartie.

ARTICLE 12 – Les modalités et conséquences de la résiliation du programme « Club La Boulangère »

L'adhésion au Club La Boulangère est à durée indéterminée, sous réserve de la désactivation volontaire au programme du Participant en cliquant sur le lien de désabonnement accessible dans la page contact. Le compte du Participant sera alors désactivé de façon irréversible dans un délai de 7 jours.

Les conséquences de la désactivation du compte à la Boutique sont : les points crédités et non-utilisés dans le compte du Participant à la date de demande de désactivation de son compte seront définitivement perdus.

Tout manquement aux présentes modalités de participation, toute utilisation abusive des avantages offerts par le programme, tout comportement préjudiciable au Club La Boulangère ou à l'agence, toute falsification d'information transmise par un Participant entraînera de plein droit la radiation immédiate et sans préavis du Participant au Club La Boulangère, l'annulation des points ou avantages qu'il aurait obtenu sans compensation d'aucune sorte.

ARTICLE 13 – Exclusions et limites de responsabilité

LA BOULANGERE & CO et/ou son prestataire TESSI TMS pour la gestion du Club La Boulangère sont exonérés de toute responsabilité pour les conséquences directes ou indirectes des éventuelles anomalies et dysfonctionnements du Club La Boulangère, quelles que soient leurs

causes. LA BOULANGERE & CO fera néanmoins ses meilleurs efforts pour conserver à chaque Participant, en cas de dysfonctionnement, le bénéfice de son cumul de coquelicots en fonction de ses achats.

La responsabilité de LA BOULANGERE & CO et de son prestataire TESSI pour la gestion de l'opération ne saurait, en aucun cas, être engagée directement ou indirectement dans les cas suivants :

- en cas de saisie erronée ou incomplète des données demandées lors de l'inscription des Participants ou de la commande d'une ou plusieurs dotations ;
- en cas d'impossibilité de remettre une dotation du fait de la défaillance du Participant ou d'une cause étrangère à LA BOULANGERE & CO ou à son prestataire TESSI TMS ;
- en cas d'envoi de courrier électronique à une adresse inexacte du fait de la négligence du Participant ;
- en cas d'incidents et/ou préjudices et/ou accidents de quelque nature que ce soit qui pourraient survenir lors de la remise ou l'utilisation des dotations ;
- en cas de dysfonctionnement du réseau «Internet» empêchant le bon déroulement du programme Club La Boulangère notamment dû à des actes de malveillance extérieurs. La connexion de toute personne au Club La Boulangère et la participation au programme Club La Boulangère se font sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieurs, et notamment les virus ;
- en cas de force majeure, conformément à la loi et à la jurisprudence. On entend notamment par force majeure au sens du présent Règlement : l'émeute, la grève, l'incendie, l'inondation, la catastrophe naturelle, le blocage des moyens de transport et d'approvisionnement des réseaux de télécommunication, les dispositifs d'ordre législatif ou réglementaire apportant des restrictions à l'objet des présentes modalités de participation, ainsi que les cas retenus par la jurisprudence et tout autre cas indépendant de la volonté expresse de LA BOULANGERE & CO empêchant l'exécution normale du programme Club La Boulangère. Tous les cas non prévus par les modalités de participation seront tranchés par LA BOULANGERE & CO dont les décisions sont sans appel.

Les modalités du Club La Boulangère de même que les dotations offertes aux Participants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

LA BOULANGERE & CO et TESSI TMS pourront annuler ou suspendre tout ou partie du programme s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Club La Boulangère, et/ou en cas de communication d'informations erronées. Elles se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Par ailleurs, si le bon déroulement administratif et/ou technique du programme Club La Boulangère est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à LA BOULANGERE & CO et TESSI TMS, celles-ci se réservent le droit d'interrompre le Club La Boulangère.

ARTICLE 14 – Données Personnelles

Retrouver toutes les informations liées à la gestion de vos données personnelles, dans la rubrique « Protection des données personnelles ».

ARTICLE 15 – Site

Le Participant est seul responsable de l'utilisation qu'il fait du Site et de sa connexion au réseau Internet. Aucune garantie n'est donnée en ce qui concerne Internet et l'accès au Site notamment s'agissant des pertes de données, d'intrusion, de virus, des vitesses d'accès au Site depuis d'autres Sites Internet, des vitesses d'ouverture et de consultation des pages du Site, de ralentissements externes, de la suspension ou de l'inaccessibilité du Site, de l'utilisation frauduleuse par des tiers de toutes les informations mises à disposition sur le Site, des pannes et des problèmes d'ordre technique concernant le matériel, des Programmes, des logiciels pouvant, le cas échéant, entraîner la suspension ou la cessation du Site ou si le Site s'avère incompatible ou présente des dysfonctionnements avec certains logiciels, configurations, systèmes d'exploitation ou équipements du Participant.

Le Site peut contenir des liens hypertextes allant vers d'autres Sites Internet. Aucune garantie n'est donnée en ce qui concerne le contenu de tout autre Site Internet auquel le Participant pourrait avoir accès via le Site et ni en ce qui concerne le fonctionnement et de l'accès à ces Sites.

ARTICLE 16 – Propriété Intellectuelle

La présentation et les éléments composant le Site – comprenant notamment, sans limitation, les illustrations, les photos, l'ergonomie, le contenu éditorial, - sont protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle, les traités et les accords internationaux traitant des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur et autres droits de propriétés intellectuelle dont LA BOULANGERE & CO est titulaire.

Les droits d'auteurs et droits de propriété intellectuelle de certains éléments composants le Site sont également la propriété de tiers.

L'accès ou l'utilisation du Site ne vous confère aucune licence ni aucun droit sur le contenu figurant sur le Site. Les informations délivrées sur le Site ne peuvent être utilisées qu'à des fins strictement personnelles. Toute utilisation effectuée à des fins commerciales ou à toute autre fin est purement et simplement interdite.

Ainsi, toute modification, représentation et reproduction intégrale ou partielle, pour un usage autre que privé, est formellement interdite. Cette interdiction vaut quel que soit le procédé de reproduction, de représentation et/ou de modification, et quelle qu'en soit la durée. Tous les droits non accordés en vertu des présentes modalités de participation sont expressément réservés par LA BOULANGERE & CO.

A sa seule discrétion, LA BOULANGERE & CO peut rechercher à faire respecter leurs droits de propriété intellectuelle, y compris à poursuivre pénalement leurs contrevenants.

ARTICLE 17 – Règlement

[Dépôt, demande et consultation des Modalités de participation](#)

Les Modalités de participation sont visibles sur le Site <https://www.jeux-concours.laboulangere.com>

[Modification des modalités](#)

LA BOULANGERE & CO se réserve le droit de modifier, à tout moment, tout ou partie, des dispositions des présentes Modalités de participation sans préavis ni information préalable des Participants notamment en cas d'évolutions techniques, légales ou jurisprudentielles ou lors de la mise en place de nouvelles prestations.

LA BOULANGERE & CO pourra, si les circonstances l'exigent, annuler le Club La Boulangère, l'écourter, le reporter ou en modifier les conditions et ce sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Les additifs et modifications des modalités de participation éventuellement apportés au Club La Boulangère seront publiés sur le Site <https://www.jeux-concours.laboulangere.com>. Ils seront considérés comme des annexes aux présentes modalités de participation faisant corps avec ce dernier.

ARTICLE 18 – Fraudes

Toute fraude ou non-respect des présentes modalités de participation pourra donner lieu à l'exclusion du Club La Boulangère pour son auteur, LA BOULANGERE & CO se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 19 : Acceptation des modalités de participation

La participation au Club La Boulangère implique l'acceptation par le Participant de l'intégralité des présentes modalités de participation.

ARTICLE 20 : Droit applicable et juridiction

Les présentes modalités de participation sont soumises à la loi française. En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à l'Organisateur dans un délai de 3 mois après date de participation.

Tout litige né à l'occasion des présentes modalités de participation et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au tribunal compétent.